

**5 novembre 2013**

La CCP est présidée par Brigitte THORIN, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaires au SG/DRH. La CFDT est désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

## Mutations prononcées sur la liste de 2<sup>e</sup> niveau

Prise de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sauf indication contraire (accord entre l'intéressé et les services sur une date différente).

Nom .....	service d'origine .....	service d'accueil
REDON Denis .....	DRIEA-IF .....	DRIEA-IF
BERGER Annabelle .....	SG .....	CEREMA DT Nord-Picardie (sous réserve de vacance du poste)

Par ailleurs, sont aussi examinées à cette CCP les mutations d'agents non titulaires hors statut RIN.

Nom .....	statut .....	service d'origine .....	service d'accueil
BAUDET Gwenaëlle .....	CDI article 4 .....	CGDD .....	CGDD
RAMBEAU Sylvie .....	SETRA .....	DGAC .....	SG
TURLIN Monique .....	HN68 .....	DGALN .....	DGALN

## Mutations prononcées sur la liste de 1<sup>er</sup> niveau

Prise de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2014, sauf indication contraire (accord entre l'intéressé et les services sur une date différente).

Nom .....	service d'origine .....	service d'accueil
BABILLOT Pascale .....	réintégration .....	DREAL PACA
DEROCHE Vincent .....	préfecture 33 .....	DRIEA-IF

Par ailleurs, sont aussi examinées à cette CCP les mutations d'agents non titulaires hors statut RIN.

Nom .....	statut .....	service d'origine .....	service d'accueil
CERISIER-AUGER Alexis .....	CDI article 4 .....	CGDD .....	DREAL Centre

## Questions diverses

### • Mesures catégorielles

En réponse au questionnaire des représentants Cfdt relatif à la date d'effet des mesures, la présidente précise que :

- la revalorisation du pied de la grille 1<sup>ère</sup> catégorie prend effet au 2 octobre 2013 ;
- les mesures relatives au 2<sup>ème</sup> chevron de l'échelon spécial prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les arrêtés nécessaires seront pris avant la fin de l'année 2013.

### • Régularisation financière des départs en retraite en limite d'âge

La Cfdt attire l'attention de la présidente sur le fait que les dossiers traités en Centrale n'ont pas été régularisés, malgré les assurances données sur ce sujet par l'Administration lors de la CCP du 18 octobre 2012. La présidente s'engage personnellement à régler le problème.

### • Loi de déprécarisation

La signature tardive du décret, le 26 octobre 2013, retarde, d'autant, la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement (préparation aux concours, concours) qui est décalée dans le courant de l'année 2014.

## Prochaine CCP : promotions - pré-CCP le 20 novembre, CCP le 3 décembre 2013

**Sachez que vos élus sont plus efficaces  
lorsqu'ils disposent d'éléments avant la CCP, et même avant la pré-CCP !**

<b>Christine DEL RIO</b> .....	CGDD .....	01 40 81 13 97 .....	christine.del-rio@developpement-durable.gouv.fr
<b>Rémy BLANES</b> .....	DGALN .....	01 40 81 25 01 .....	remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr
<b>André TURCOT</b> .....	DDT 79 .....	05 49 06 89 00 .....	andre.turcot@deux-sevres.gouv.fr
<b>Jocelyne BLASER</b> .....	DREAL Midi-Pyrénées .....	05 61 58 55 43 .....	jocelyne.blaser@developpement-durable.gouv.fr
<b>Eric GANCARZ</b> .....	DDT 77 .....	01 60 56 73 68 .....	eric.gancarz@seine-et-marne.gouv.fr
<b>Marie-Édith BRETON</b> .....	École d'Archi. de Nantes ...	02 40 16 01 25 .....	marie-edith.breton@nantes.archi.fr